

Date de la convocation	24 juin 2026
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	2

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2026**n°D20260703 - 13**

**Objet : Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation
 Périmètres hydrographiques Garonne-Saint Martory, Hers-Mort et Girou
 Approbation des plans de répartition des eaux pour l'irrigation été 2025 et hiver 2025-2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 juin 2026 et notamment le point B3-19 ;

Considérant que les Préfets coordonnateurs des sous-bassins Garonne et Montagne Noire ont attribué au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau31 en tant qu'organisme unique, en 2016 et pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31 mai 2031, une autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur les sous bassins Garonne Saint-Martory, Hers-Mort et Girou par arrêtés préfectoraux des 16 juin et 21 juillet 2016 ;

Considérant que conformément à l'article R211-112 du Code de l'Environnement, Réseau31 établit chaque année les plans de répartition des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur 2 périodes :

- étiage 2026 du 1^{er} juin au 31 octobre 2026
- « hiver 2025 » du 1^{er} novembre 2026 au 31 mai 2027 ;

Considérant que le recensement des besoins annuels 2026-2027 a été effectué par envoi d'un courrier spécifique à chaque préleveur agricole sur les 3 périmètres hydrographiques, avec une relance par mail, SMS ou téléphone en cas de non réponse et par enquête spécifique pour les prélèvements nécessitant des précisions techniques ;

Considérant qu'à la demande des services de l'Etat qui imposent une instruction dématérialisée, Réseau31 a également préparé une version numérique de ce plan de répartition ;

Considérant que le Plan de Répartition des eaux sera transmis par les services de l'Etat au Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et validé par arrêté préfectoral. Depuis le décret du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative, la notification individuelle à chaque irrigant de son volume autorisé n'est plus réalisée par l'Etat mais par l'organisme unique, dès la prise de l'arrêté préfectoral validant le PAR ;

Considérant que l'été 2025 s'est caractérisé comme étant le troisième été le plus chaud depuis 1947 (après 2003 et 2022). La période d'étiage 2025 a connu un déficit de 20 % de pluviométrie en moyenne sur le département. Malgré ces conditions, l'axe Garonne n'a pas connu de restrictions importantes sur les axes réalimentés ;

Considérant que depuis, la situation est globalement satisfaisante, en particulier au regard du remplissage des retenues et du niveau d'enneigement ;

Considérant que le PAR 2026 présenté par Réseau31 retrace les volumes réellement demandés par les irrigants, après vérifications réglementaires ;

Considérant que les volumes prélevables globaux fixés par les arrêtés d'autorisation pluriannuelle n'étant pas atteints, la clé de répartition prévue par les textes n'a pas à être appliquée et chaque irrigant peut obtenir le volume théorique demandé ;

Considérant que des réajustements interviendront si nécessaire en cours de saison via notamment les arrêtés portant restriction des prélèvements d'eau que pourra prendre la préfecture, conformément aux préconisations de l'arrêté d'orientation de bassin du 24 mars 2023 relatif au renforcement de la coordination des mesures de sécheresse sur le bassin Adour-Garonne ;

Considérant que le principe de répartition des eaux établi depuis 2016 étant reconduit, il est ainsi proposé :

- pour les irrigants ayant répondu au questionnaire de recensement des besoins, de satisfaire leurs demandes ;
- pour les autres irrigants, de reconduire leurs demandes de l'année 2025 ;

Considérant que dans chacun des 3 périmètres visés, un total de 441 prélèvements a été recensé (contre 447 en 2025, 453 en 2024 et 455 en 2023), répartis ainsi :

	Périmètre 230 GARONNE ST MARTORY	Périmètre 143 HERS-MORT	Périmètre 153 GIROU
Nombre de prélèvements en eaux souterraines et cours d'eau	272	42	21
Nombre de prélèvements en plan d'eau	24	31	51

Considérant que sur les trois périmètres, les plans de répartition des eaux à usage agricole respectent les volumes notifiés dans les arrêtés d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) qui sont les suivants :

	Périmètre 230 GARONNE ST MARTORY		Périmètre 143 HERS-MORT		Périmètre 153 GIROU	
	Autorisé AUP		Autorisé AUP		Autorisé AUP	
	1 ^{er} juin-31 oct	1 ^{er} nov – 31 mai	1 ^{er} juin-31 oct	1 ^{er} nov – 31 mai	1 ^{er} juin-31 oct	1 ^{er} nov – 31 mai
Cours d'eau et nappes d'accompagnement	23,92 Mm ³	8.20 Mm ³	2,90 Mm ³	0,87 Mm ³	2,90 Mm ³	0,87 Mm ³
Cours d'eau compensés	4 Mm ³	Sans Objet				
TOTAL Plans d'eau	9,29 Mm ³	9,29 Mm ³	8,40 Mm ³	8,40 Mm ³	9 Mm ³	9 Mm ³

Considérant que conformément à l'arrêté d'AUP du 16 juin 2016 et sur proposition de Réseau31 par délibération du Bureau Syndical du 18 mai 2016, le volume cours d'eau et nappe d'accompagnement du périmètre 230 a commencé à décroître depuis 2022 à hauteur de -3,10 % par an entre 2022 et 2027 ;

Considérant que ces demandes de Réseau31 demeurent globalement inférieures aux volumes prélevables estivaux. Par rapport aux volumes autorisés AUP totaux (cours d'eau & nappe d'une part, et plans d'eau d'autre part), ces demandes représentent les pourcentages suivants :

Garonne St Martory	Hers-mort	Girou
72 %	40 %	61 %

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d'approuver les plans de répartition des eaux pour les saisons d'irrigation estivale 2026 et hivernale 2026-2027 sur les périmètres hydrographiques de l'Hers-mort (n°143), du Girou (n°153) et Garonne Saint-Martory (n°230).

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

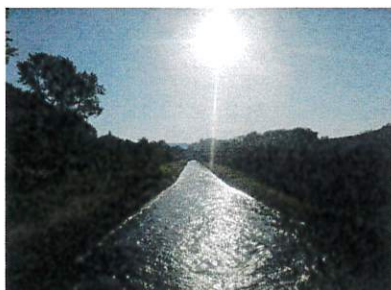
Sébastien VINCINI
Président





SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE

PLAN ANNUEL DE REPARTITION DES PRELEVEMENTS D'EAU A USAGE AGRICOLE DE L'ETIAGE 2026 ET HORS-ETIAGE 2026-2027



Périmètre n°230 : GARONNE SAINT-MARTORY

Périmètre n°143 : HERS-MORT

Périmètre n°153 : GIROU

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 031-200023596-20260703-BS_20260703_13-DE



L'organisme unique est tenu, chaque année, de remettre un plan annuel de répartition (PAR) du volume d'eau faisant l'objet d'une autorisation de prélèvement. (Article R211-112 du Code de l'environnement).

L'article R214-31-3 du Code de l'environnement, modifié par le décret n°2021-795 du 23 juin 2021, précise les modalités de ce PAR.

En tant qu'organisme unique sur les périmètres Système Saint-Martory (n°230), Hers-Mort (n°143) et Girou (n°153), Réseau31 bénéficie de deux autorisations uniques pluriannuelles de prélèvements à répartir entre les irrigants (Arrêtés préfectoraux des 16 juin et 21 juillet 2016).

• Plan de répartition 2026

Les tableaux ci-dessous présentent le récapitulatif par périmètre des demandes 2026-2027.

Bassin versant de l'Hers-Mort :

AUDE ET HAUTE-GARONNE		Volumes demandés été 2026 (m3)		Autorisé AUP 2016 - 2031	Volumes demandés hiver 2026-2027 (m3)	Autorisé AUP 2016 - 2031	
		1er juin - 31 oct. 2026		1er juin - 31 oct.	1er nov 2026 - 31 mai 2027	1er nov - 31 mai	
143 - HERS MORT	TOTAL cours d'eau et eaux souterraines	34	42	940 300	2,9 Mm³	146 662	0,87 Mm³
	Prélèvements en eaux souterraines	9	13	79 300		28 000	
	Prélèvements eaux superficielles et NACC	25	29	861 000		118 662	
	Dont secteur compensé	22	25	839 000		107 562	
	Dont secteur non compensé	3	4	22 000		11 100	
	TOTAL Plans d'eau	29	31	3 566 400	8,4 Mm³	2 672 600	8,4 Mm³
	TOTAL périmètre	59	73	4 506 700	11,3 Mm³	2 819 262	9,27 Mm³

Bassin versant du Girou :

Tarn et Haute-Garonne		Volumes demandés été 2026 (m3)	Autorisé AUP 2016 - 2031	Volumes demandés hiver 2026-2027 (m3)	Autorisé AUP 2016 - 2031		
		1 ^{er} juin - 31 oct. 2026	1 ^{er} juin - 31 oct.	1 ^{er} nov 2026 - 31 mai 2027	1 ^{er} nov - 31 mai		
153 - GIROU	TOTAL cours d'eau et eaux souterraines	17	21	401 500	2,9 Mm ³	169 400	0,87 Mm ³
	Prélèvements en eaux souterraines	2	2	1 500		500	
	Prélèvements eaux superficielles et NACC	15	19	400 000		168 900	
	Dont secteur compensé	12	16	400 000		133 900	
	Dont secteur non compensé	3	3	0		35 000	
	TOTAL Plans d'eau	44	51	6 913 560	9 Mm ³	6 783 600	9 Mm ³
	TOTAL périmètre	59	72	7 315 060	11,9 Mm ³	6 953 000	9,87 Mm ³

Périmètre Garonne Saint-Martory :

HAUTE-GARONNE		Nombre d'irrigants	Nombre de communes	Volumes demandés été 2026 (m3)	Autorisé AUP 2016 - 2031	Volumes demandés hiver 2026-2027 (m3)	Autorisé AUP 2016 - 2031
				1er juin - 31 oct. 2026	1 ^{er} juin - 31 oct. 2025	1er nov 2027 - 31 mai 2027	1er nov - 31 mai 2027
230 - GARONNE ST MARTORY	Cours d'eau et eaux souterraines	138	272	20 299 800	27,92 Mm ³	2 175 310	8,2 Mm ³
	Prélèvement en eaux souterraines	12	14	474 500		74 000	
	Prélèvements eaux superficielles et NACC	126	258	19 825 300		2 101 310	
	Dont secteur compensé (Touch amont)	12	13	349 000		23 700	
	Dont secteur non compensé	114	245	19 476 300		2 077 610	
	Plans d'eau	22	24	6 374 500	9,29 Mm ³	6 325 500	9,29 Mm ³
	TOTAL périmètre	147	296	26 674 300	37,21 Mm ³	8 500 810	18,89 Mm ³

Les demandes individuelles sont présentées en annexe 1.

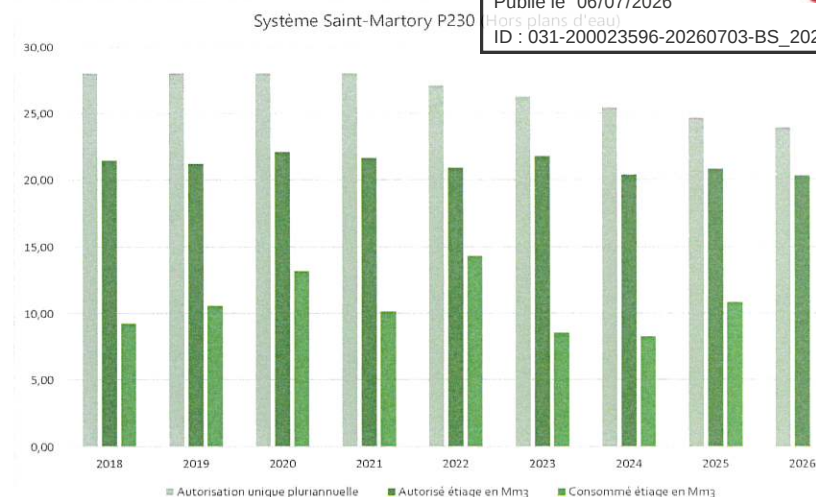
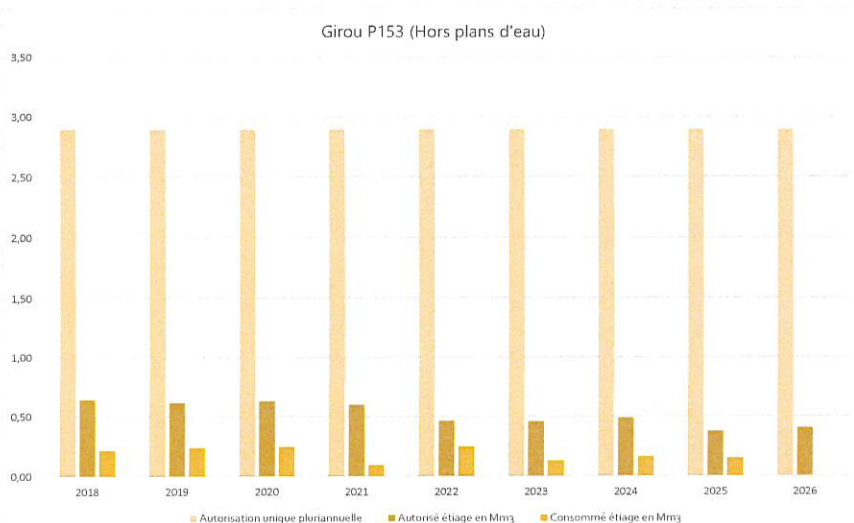
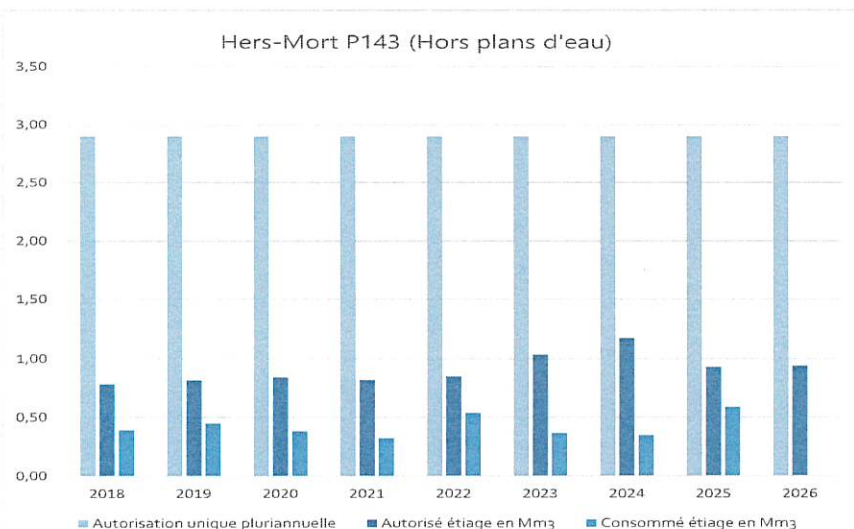
Réseau31

Plan de Répartition 2026
Périmètres n° 230, 143 et 153

• Evolution des volumes demandés

Les graphiques ci-dessous représentent une évolution pluriannuelle des volumes demandés, comparés aux volumes consommés et aux volumes de l'autorisation unique pluriannuelle.

Les demandes sont assez stables. Elles tendent même à décroître sur le système Saint-Martory. Elles se maintiennent sous les volumes autorisés pluriannuellement, surtout sur les périmètres Hers et Girou.



• Volume de réserve

Réseau31 souhaite bénéficier, pour chaque périmètre, chaque période et chaque type de ressource, **du volume maximal de réserve tel que défini aux articles 10.1 des arrêtés des 16 juin et 21 juillet 2016.**

Ce volume maximal de réserve est donc fixé ainsi :

Volume de réserve $\leq 10\%$ de Σ des volumes demandés.

Ce volume de réserve permet l'accueil de nouveaux irrigants et la correction de mauvaises estimations de leur besoin par les irrigants ou d'un oubli de renvoi de fiche.

→ **Réseau31 fait la demande des volumes de réserves maximums.**

• Justification des volumes hivernaux :

Des volumes hivernaux sont parfois demandés par les irrigants. Ils correspondent :

- Au remplissage hivernal des plans d'eau ;
- A la lutte anti-gel sur certaines cultures, notamment en arboriculture avec kiwis et poiriers sur le système Saint-Martory ;
- A l'aide à la levée des semis, y compris sur les blés, compte-tenu des évolutions climatiques (faibles précipitations en mars et au printemps). Cette demande est en constante augmentation.
- A l'élevage et au semis de prairies.

• Cultures spéciales

Conformément à l'article 8.1 de l'arrêté d'orientation de bassin Adour Garonne du 24 mars 2023 relatif à la réglementation des usages de l'eau en cas de sécheresse, l'organisme unique peut demander une dérogation à d'éventuelles mises en œuvre de restriction en cas de sécheresse.

Des cultures spéciales sont pratiquées sur les 3 périmètres de gestion de Réseau31. Il s'agit de maraîchage, arboriculture, horticulture, tabac, semences (maïs...), plantes médicinales... Dans ses fiches de recensement des besoins, Réseau31 a donc invité les irrigants à préciser s'ils pratiquaient des cultures spéciales, lesquelles, et le nombre d'hectares concernés. La liste est donc jointe au PAR 2026.

→ **Réseau31 demande donc une dérogation pour tous les irrigants concernés par les cultures spéciales**



**Annexe n°1 : Demandes de volumes individuelles
(Périmètres 143-153-230)**

ANNEXES

**Annexe n°1 : Demandes de volumes individuelles (périmètres
143-153-230)**

Annexe n°2 : Annonce

**Annexe n°3 : Courrier demande de prélèvement d'eau pour
l'irrigation (Eté 2026 et hiver 2026-2027)**

Reçu en préfecture le 06/07/2026

ID : 031-200023596-20260703-BS_20260703_13-DE

000000

365.20	039 000.00	353.20	107 562.00
--------	------------	--------	------------

ID : 031-200023596-20260703-BS_20260703_13-DE

0260703_13-

[illegible][illegible]

Code intervenant	Code préfinancement	Préfinancement à 602	Système	Ressource patrimoniale	Département	Commune du point	Lieu du point	Nom ou raison sociale	Nom du représentant	Prénom du représentant	Coord X	Coord Y	Culture opérationnelle	Débit demandé en 2024	Valeur demandée en 2024	Débit demandé en 2026	Valeur demandée en 2026
CU011-INT-132	CU011-PPF-132	153	Eau Non comparté	Non comparté	31	VERTEL	La Bourdette	LES JARDINS DE VERTEL	ATHANASE	Mathieu	59201	625012	1	3,0	1 500	3,0	500
CU011-INT-0457	CU011-PPF-0457	153	Eau Non comparté	Non comparté	81	CUQ-TOULZA	Bionac	RECOURS JEUNE	RECUS	Jérome	612042	627049	0	0,0	0	0,0	0
														3,0	1 500,00	3,0	500,00

Code intervenant	Code préfinancement	Préfinancement à 602	Système	Ressource patrimoniale	Département	Commune du point	Lieu du point	Nom ou raison sociale	Nom du représentant	Prénom du représentant	Coord X	Coord Y	Culture opérationnelle	Débit demandé en 2024	Valeur demandée en 2024	Débit demandé en 2026	Valeur demandée en 2026
CU011-INT-0107	CU011-PPF-0107	153	Non comparté	Non comparté	31	ALBAS SUR GENDONVILLE	Tourpial	BASASTIE Aubry	BASASTIE	Aubry	69804	627056	0	0,0	0	0,0	0
CU011-INT-1320	CU011-PPF-0007	153	Non comparté	Ruisseau	81	CAMERON-LES-LAVALL	Mazès	LAFON Aymeric	LAFON	Aymeric	60530	627049	1	0,0	0	0,0	0
CU011-INT-0109	CU011-PPF-1109	153	Non comparté	Ruisseau	31	LE FAGEZ	La Bourdette, Auzouza	SCPA SAINT MARTIN	BATTE	Jean-Paul	69608	627073	0	0,0	0	3,0	35 000
														0,0	-	3,0	35 000,00

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 031-200023596-20260703-BS_20260703_13-DE



ID : 031-200023596-20260703-BS 20260703 13-DE

[illegible]

Code Interne	Code Préfixe	Famille	Système	Ressource	Objet	Contenu du point	Utilité du point	Nom du réseau	Mode de représentation	Inform. du représentant	Couleur	Emblé	Volume				
Code Interne	Code Préfixe	Famille	Système	Ressource	Objet	Contenu du point	Utilité du point	Nom du réseau	Mode de représentation	Inform. du représentant	Couleur	Emblé	Volume				
Q1011M1130	Q1011M11705	230	Eucalyptus	Palm	31	30355	Pierre de Malais	CAMALTON	Représent	30161	02361	1	55	1 500	65	50	
Q1011M12055	Q1011M12056	262	Eucalyptus	Quatre	31	1067065	Couching 1	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5096549	625059	0	222	60 500	09	0
Q1011M12055	Q1011M12057	262	Eucalyptus	Gravité	31	1067065	Couching 2	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5097254	625059	0	222	40 000	01	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDLAD	Abe	5041634	625077	0	790	30 000	105	0
Q1011M12055	Q1011M12059	262	Eucalyptus	Palm	31	1067067	Infoged	EDLAD Kine	EDL								

Reçu en préfecture le 06/07/2026

0 0 0

Publié le 06/07/2026

ID : 031-200023596-20260703-BS 20260703 13-DE

[illegible][illegible]

\$556.

19475300

4037.3

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID 031-200023596-20260703-BS 20260703-13-DE



Int	Code préfecture	Religieuse OU	Système	Ressource prélevée	Département	Commune de point	Lieu d'él. du point	Nom ou raison sociale	Nom du représentant	Prenom du représentant	Coeff X	Coeff Y	Culture élevées	Débit demandé 64 2020	Volume demandé 64 2020	Débit demandé 64 Nbre 2025	Volume demandé 64 Nbre 2025
154	COU1-1-PT-0124	230	Pan d'eau	La Saventie	31	SAVRES	Pan de Savres	ASA DE LA SAVENTIE	BROUSSET	Christine	54611	626412	0	195,0	545 000	195,0	545 000
155	COU1-1-PT-0125	230	Pan d'eau	Ruisseau de Teyssels	31	BOUCHART	La Thomaze	ASA de la Vallée de Teyssels	ROUX	Alexandre	540621119	626391	0	550 000	550 000	0	550 000
159	COU1-1-PT-0169	230	Pan d'eau	La Bère	31	POUCHABART	Bertevet	ASA DE POUCHABART	REBOUX	Nbr-François	530871135	626319	1	302,5	2 500 000	382,5	2 500 000
160	COU1-1-PT-0154	230	Pan d'eau	Ruisseau de la Saventie affluent Ruisseau de Teyssels	31	SAINT-FOY-CE-FRÉMOULLES	Grujac - Prayre	ASA DE SAINT-FOY	SCAND	Emil	511012177	6264919	1	116,0	500 000	102	500 000
163	COU1-1-PT-0155	230	Pan d'eau	Ruisseau de la Saventie affluent Ruisseau de Teyssels	31	SAINT-FOY-CE-FRÉMOULLES	Lac de la Saventie	ASA VALLEE DE LA SAVENTIE	BOLANI	Franz	532461501	626591	0	302,0	1 400 000	502	1 400 000
165	COU1-1-PT-0157	230	Pan d'eau	Ruisseau de la Garenne La Bère	31	PLANCHOL	Campagne	COALA D'YCCOUL DE LAUTOMAC	ABADE	Nbr-Luc	54147	6237612	0		90 000		90 000
167	COU1-1-PT-0162	230	Pan d'eau	02021150	31	LABATON-CLERMONT	La Brenne	DHILLAC Dominique	DHILLAC	Dominique	54772	623147	0	8,0	12 000	0,0	0
168	COU1-1-PT-1054	230	Pan d'eau	Ruisseau de Bardeneuve	31	LABATON-CLERMONT	Grujac	DHILLAC Dominique	DHILLAC	Dominique	54814	623228	1	172	38 000	172	38 000
169	COU1-1-PT-0165	230	Pan d'eau	Ruisseau de Bardeneuve	31	USSON-ABELIAN	Les Gornes	DUTRIAN Nadine	DUTRIAN	Jacqueline	532671213	6264791	0	0,0	0	0,0	0
170	COU1-1-PT-0167	230	Pan d'eau	Fredort	31	MARIGNAC-CLACQUES	Carnot	EARL DE FRAMVINS	TOURNIER	Isabelle	544975185	626661	0	8,0	20 000	8,0	20 000
171	COU1-1-PT-0179	230	Pan d'eau	Ruisseau d'Angelys	31	FAUGES	Lac du Couvent	EARL DU COUVENT	ABADE	Alexandre	527062108	626464	1	6,0	20 500	6,0	20 500
172	COU1-1-PT-0176	230	Pan d'eau	Ruisseau de Paillet	31	SAVRES	La Savie	EARL MOUSIANO	MOUSIANO	Alain	54722	626591	0	0,0	0	0,0	0
173	COU1-1-PT-0177	230	Pan d'eau	Les Mageson - Eau Tropic	31	CASTELLAU-PYCAUPAU	Bois de Boujac	EARL VOICLO	VOICLO	Archie	548776	6247917	0	12,5	2 000	0,0	0
174	COU1-1-PT-0179	230	Pan d'eau	02021150	31	LABATON-CLERMONT	Maurins	FRANCK EMBRETE	FRANCK	Christine	548179	6263912	0		0		0
175	COU1-1-PT-0179	230	Pan d'eau	COU1-1-PT-0179 Ruisseau de Pépère	31	MARIGNAC-CLACQUES	Les Gornes	GAC DE L'INCHONVILLE	REBAUD	Guthaume	548172	6247917	0	11,0	20 000	11,0	8 000
176	COU1-1-PT-1465	230	Pan d'eau	Nègre / plan d'eau	31	SAINT-FOY-CE-FRÉMOULLES	En Doumenge	GAC du Bassin d'	ANDREON	Nbr-François Claude	511584	6262912	0	11,9	40 000	11,9	40 000
177	COU1-1-PT-0162	230	Pan d'eau	La Bère	31	SAVRES	Calsoun	GAC du HOUJUBET	DUTRIAN	Marie	546071	6263798	0	15,0	18 000	15,0	40 000
178	COU1-1-PT-0133	230	Pan d'eau	02051110	31	SAINT-FOY-CE-FRÉMOULLES	Bois de la Roche	INDOYCHON VOICLOUX	VOICLOUX	Sébastien Alain	54588	6263795	0	10,0	10 000	10,0	20 000
179	COU1-1-PT-1064	230	Pan d'eau	Ruisseau de la Garenne	31	SAINT-FOY-CE-FRÉMOULLES	Mentron - Galgès	REDEAU	VOICLOUX	Sébastien	5497961704	6264214	1	79,0	129 000	79,0	130 000
180	COU1-1-PT-0163	230	Pan d'eau	Bardeneuve	31	BOUCHART	Sectours	EARL DE LA ROCHE	VOICLOUX	Alain	54620	6266994	0	30,0	48 000	30,0	40 000
181	COU1-1-PT-0139	230	Pan d'eau	Ruisseau de la Garenne affluent du ruisseau des Mages (02031070)	31	SAINT-FOY-CE-FRÉMOULLES	Bois de la Gorn (grasse)	EARL DE LA ROCHE VOICLOUX L.	VOICLOUX	Nbr-Louis	54514	6264135	0	30,0	96 000	30,0	90 000
182	COU1-1-PT-0163	230	Pan d'eau	Ruisseau de la Garenne affluent du ruisseau des Mages (02031070)	31	SAINT-FOY-CE-FRÉMOULLES	Bois de la Gorn	EARL DE LA ROCHE VOICLOUX L.	VOICLOUX	Nbr-Louis	54514	6264135	0	30,0	48 000	30,0	40 000
183	COU1-1-PT-1059	230	Pan d'eau	Bardeneuve	31	SAINT-CLAUDE-FRÉVÈRE	Ampnac	SCA CARRIERS	CARRIÈRES	Christel	551716	6266255	0	12,0	24 000	12,0	8 000
184	COU1-1-PT-1034	230	Pan d'eau		31	LE PUY-MARBEIT	Bagnat	SCA de la Fourrière	MARONNE	Jean	541392115	6263141	0	0,0	0	0,0	0
Total											1 247,9	6 195 550,0	1	699,4	6 579 500,0		

Réseau31

Plan de Réparation 2026
Périmètres n° 230, 143 et 153

Annexe n°2 : Annonce



ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE DES VOLUMES PRELEVABLES

POUR L'IRRIGATION

AVIS DE DEMANDE DE PRELEVEMENT POUR LA SAISON D'IRRIGATION 2026

RESEAU31 est l'organisme unique pour la gestion des prélèvements d'eau à usage agricole sur les périmètres suivants :

- Système Saint-Martory – bassin du Touch – Louge aval (N° 230)
- Bassin versant de l'Hers-Mort (N° 143)
- Bassin versant du Girou (N° 153)

Les irrigants préleveurs sur canaux, retenues, rivières et en nappe phréatique (hors nappe d'accompagnement de la Garonne) sont invités à faire connaître leurs besoins pour la campagne d'irrigation 2026 **avant le 26 janvier 2026** (article R214-31-3 du code de l'environnement). Cette démarche est obligatoire pour bénéficier d'un volume et d'une autorisation de prélèvement. Adressez-vous au Pôle GIRE de RESEAU31, 3 rue André Villet, 31400 Toulouse ou au 06 37 61 45 95 irrigation@reseau31.fr

Annexe n°3 : Courrier demande de prélèvement d'eau pour l'irrigation (Été 2026 et hiver 2026-2027)



Raison sociale			Titre		Téléphone	
Statut juridique		Représentant			Portable	
Code SIRET		Adresse			Mail	
Code APE					Observations	
Retraité	☐					

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 031-200023596-20260703-BS_20260703_13-DE



Point de Prélèvement					
code S/EA	Nom de l'ouvrage de prélèvement				
Usage		Système		Lieu_dit	
redevable_OU	☐	Milieu prélevé		Commune	
Périmètres OU		Rive		Coordonnées en Lambert93	X: Y:

Dispositif de comptage				Dispositif de pompage				
Numéro du compteur	Marque du compteur	Type de compteur	Reseau31 Personnel	Marque du groupe de	HMT an M. du groupe de	Puissance électrique du	Station fixe F ou mobile M	Débit équipé en l/s

Données agricoles									
Année	Ref. cadastrale ou Ilot PAC	Commune	Surface totale (ha)	Dont surface irriguée (ha)	Grandes cultures* (à préciser)	**Cultures spéciales (à préciser)	Matériel d'irrigation (canon, intégral, enrouleur, pivot, autre à préciser)	Drainage	Abreuvement
								☐	☐

*Grandes cultures : maïs, soja, tournesol, colza, blé tendre ou dur, pois...

**Cultures spéciales: arboriculture, maraîchage, horticulture, pépinières, semences, semis de prairie à l'automne, tabac...

Les cultures spéciales peuvent faire l'objet de mesures dérogatoires suivant les dispositions de "l'arrêté cadre départemental relatif à la réglementation provisoire des usages de l'eau en cas de sécheresse".



Réseau31

Plan de Répartition 2026
Périmètres n° 230, 143 et 153

Volumes d'eau								
Année	*Période	Date de début	Date de fin	Volume demandé en m3	Débit demandé en l/s	Volume autorisé en m3	Débit autorisé en l/s	Volume consommé en m3

Réseau31

Plan de Répartition 2026
Périmètres n° 230, 143 et 153